

SÉRIE SOLUTION^{MD}

Assurance vie
traditionnelle

SOLUTION 10

SOLUTION 20

SOLUTION 100

SOLUTION 20 PRIMES





SÉRIE SOLUTION

La Série Solution de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) a été conçue en vue de procurer une assurance vie abordable et flexible pour couvrir une grande variété de besoins de protection.

Solution 10 / Solution 20

Solution 10 et Solution 20 sont des assurances temporaires renouvelables et transformables. Les primes sont garanties et demeurent inchangées pendant la période choisie, après quoi la police est automatiquement renouvelée et les primes augmentées. Cette protection est abordable et flexible pour les clients ayant une famille ou une entreprise en pleine croissance. Les deux produits répondent aux besoins d'assurance à court terme ou de protection de passifs particuliers, comme une hypothèque.

Solution 100

Solution 100 (avec valeurs) est une police dont les primes sont payables la vie durant, en retour d'une protection pour une prime garantie abordable et des valeurs garanties qui commencent à s'accumuler après la 10^e année. Ce produit est conçu spécialement pour le consommateur qui a besoin d'une protection permanente, et ce, à une prime abordable la vie entière.

Solution 20 primes

Avec Solution 20 primes, il est possible d'avoir une police à paiement limité et entièrement garantie. Les primes sont exigibles pendant 20 ans, après quoi la police est entièrement libérée. La police comprend également des valeurs de rachat garanties et des valeurs d'assurance libérée réduite anticipées qui commencent après la 10^e année.

Ce produit est conçu à l'intention du consommateur qui souhaite payer son assurance sur une courte période. La période de paiement limité garanti intéressera ceux et celles qui veulent diminuer leurs obligations financières à mesure qu'ils approchent de la retraite, mais qui reconnaissent avoir besoin d'une protection.

Ce genre de produit présente définitivement un attrait pour les grands-parents. C'est un moyen formidable d'offrir une protection d'assurance vie à leurs petits-enfants au coût le plus bas possible. Le contrat est entièrement libéré au début de l'âge adulte du petit-enfant et la propriété du contrat peut ensuite lui être transférée sans conséquence fiscale*. Il s'agit d'une base financière solide à offrir à un petit-enfant.

* selon les dispositions fiscales courantes

SIMPLE ABORDABLE FLEXIBLE...

DÉTAIL DES CONTRATS

Caractéristiques	Solution 10	Solution 20	Solution 100	Solution 20 primes
Description	Assurance vie temporaire 10 ans abordable, libérée à 100 ans, avec gel des taux dès 76 ans	Assurance vie temporaire 20 ans abordable, libérée à 100 ans, avec gel des taux dès 66 ans	Taux nivelés et protection abordables, libérée à 100 ans, avec valeurs de rachat après la 10 ^e année	Protection abordable avec primes à payer pendant 20 ans, libérée après 20 ans, avec valeurs garanties après la 10 ^e année
Âges d'établissement	18 – 75 (âge au plus proche anniversaire)	18 – 65 (âge au plus proche anniversaire)	0 – 75 (âge au plus proche anniversaire)	0 – 70 (âge au plus proche anniversaire)
Durée de la protection	Viagère. Entièrement libérée à 100 ans. Protection augmentant de 5 % chaque anniversaire par la suite	Viagère. Entièrement libérée à 100 ans. Protection augmentant de 5 % chaque anniversaire par la suite	Viagère. Entièrement libérée à 100 ans. Protection augmentant de 5 % chaque anniversaire par la suite	Viagère. Entièrement libérée après 20 ans. Protection augmentant de 5 % chaque anniversaire après l'âge de 100 ans
Renouvellements	Renouvelable tous les 10 ans jusqu'à l'anniversaire de police suivant le 75 ^e anniversaire et demeure nivelée par la suite jusqu'à l'âge de 100 ans	Renouvelable tous les 20 ans jusqu'à l'anniversaire de police suivant le 65 ^e anniversaire et demeure nivelée par la suite jusqu'à l'âge de 100 ans	s.o.	s.o.
Tarification	Ordinaire	Ordinaire	Ordinaire	Ordinaire
Minimum à l'établissement	25 000 \$ jusqu'à l'âge de 65 ans 10 000 \$ dès 66 ans			
Frais d'administration	60 \$ (standard), 30 \$ (client privilégié) ou 0 \$ (avenant)			
Paliers de taux	25 000 \$ à 99 999 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ et plus			
Période de transformation	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Jusqu'à l'âge de 75 ans	Non transformable	Non transformable

DÉTAIL DES CONTRATS

Caractéristiques	Solution 10	Solution 20	Solution 100	Solution 20 primes
Options de transformation permises	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 100 • Solution 20 primes • Optimax ou Optimax 20 primes • Trilogie ou Trilogie Plus avec TRA 85 ou CDA nivelé 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 100 • Solution 20 primes • Optimax ou Optimax 20 primes • Trilogie ou Trilogie Plus avec TRA 85 ou CDA nivelé 	s.o.	s.o.
Modes de paiement	Annuel ou mensuel			
Valeurs	Aucune valeur	Aucune valeur	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites après la 10 ^e année	Valeurs de rachat et valeurs libérées après la 10 ^e année
Protection disponible sous forme d'avenant sur	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 10 • Solution 20 • Solution 100 • Solution 20 primes • SécuriMax • Optimax 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 10 • Solution 20 • Solution 100 • Solution 20 primes • SécuriMax • Optimax 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 10 • Solution 20 • Solution 100 • Solution 20 primes • SécuriMax • Optimax 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution 10 • Solution 20 • Solution 100 • Solution 20 primes • SécuriMax • Optimax
Garanties offertes	<ul style="list-style-type: none"> • EP • AG • DMA • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • EP • AG • DMA • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • EP • EP sur le payeur • AG • DMA • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • EP • EP sur le payeur • AG • DMA • Protection vie pour enfants • Protection maladies graves pour enfants
Nombre d'assurés permis	1^{er} décès : 2 assurés Dernier décès : 2 assurés			
Calculs de la prime conjointe et d'une surprime	Selon l'âge équivalent unique (AEU); approche de majoration de l'âge	Selon l'âge équivalent unique (AEU); approche de majoration de l'âge	Selon l'âge équivalent unique (AEU); approche de majoration de l'âge	Selon l'âge équivalent unique (AEU); approche de majoration de l'âge
Assurance temporaire des survivants	Disponible sur deux vies seulement	Disponible sur deux vies seulement	Disponible sur deux vies seulement	Disponible sur deux vies seulement

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre toute décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
 Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.